N° 240 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Mardi 9 Juin 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'élection du Canton-Sud DE LILLE

Le résultat du scrutin d'hier dans le canton-Sud de Lille, n'a pas répondu à notre espérance.

Le candidat collectiviste, M. Devernay, est élu par 2661 voix contre 2110 au candidat républicain, M. Gronier-Darragon.

M. Devernay a ainsi bénéficié, non seulement de toutes les voix qui aux élections municipales dernières s'étaient portées sur les candidats de la liste socialiste (M. Facon avait obtenu 2,317 suffrages) mais encore, évidemment, de la plus grande partie de celles qui s'étaient prononcées pour les candidats de la Fédération des Cercles, (M. Sever ayant réuni 401 suffrages).

M. Gronier-Darragon, de son côté, a bien augmenté de 700 voix les 1400 suffrages obtenus le 3 mai par M. Géry-Legrand, mais il a perdu 200 voix sur M. Delplanque, élu conseiller d'arrondissement, il y a un an, par 2,373 voix contre 2 191 au socialiste Bergot.

Les collectivistes ont donc bénéficié, non seulement d'une partie des suffrages des nouveaux électeurs inscrits en 1896, mais encore des voix de républicains qui votaient jusqu'ici pour les candidats progressistes.

C'est là un symptôme grave, qui appelle l'attention sérieuse du parti républicain.

Nous ne pouvons supposer, un seul instant, que les 2,600 citoyens qui ont élu M. Devernay, conseiller général, soient partisans des doctrines collectivistes-révolutionnaires proclamées par ce candidat.

Nous ne pouvons admettre que ces honnêtes ouvriers, qui acclament le nom d'un collectiviste, réclament, comme lui, la suppression de la propriété individuelle et l'abolition de la famille.

Le collectivisme est plutôt, pour ces électeurs, une formule vague, imprécise, par laquelle ils manifestent leur opposition anti-gouvernementale.

On est collectiviste, aujourd'hui, comme on était, il y a quelques années, boulangiste.

Ce nouveau vent de folie, qui semble souffler sur une certaine partie des travailleurs, passera comme s'apaisa la tempête boulangiste.

Encore est-il du devoir des républicains de se préoccuper de l'état d'esprit des électeurs ouvriers, de les éclairer sur les dangers de la nouvelle aventure où ils s'engagent, et d'empêcher que ces manifestations socialistes répétées ne provoquent l'émoi et la frayeur dans nos campagnes, et ne nous conduisent à la réaction ou à la dictature.

Pour enrayer cet entraînement passager des ouvriers vers le parti révolutionnaire, il ne faut rien moins qu'une propagande active, énergique, continue, basée sur une organisation puissante du parti républicain.

Il faut aussi aux utopies communistes opposer une politique de progrès incessant, de réformes hardies, qui fassent taire toutes les criailleries des ennemis de la République progressiste.

L'avenir est aux plus sages, a dit un homme d'Etat célèbre.

L'avenir est, aujourd'hui encore, non aux chimères collectivistes, qui s'évanouiront un jour comme le vent de fronde qui les aura portées, mais aux hommes de bonne volonté et d'énergie qui prenant de façon constante le contact du peuple, sauront lui montrer que ses véritables amis ne sont point les agitateurs vulgaires qui le flattent et qui l'exploitent, mais bien plutôt les républicains sincères, qui ont déjà tant fait pour lui, et qui feront davantage encore si l'on ne compromet pas, dans de folles aventures, les résultats acquis et l'avenir même de nos institutions démocratiques.

Georges ROBERT.

L'héritage du général Billot

Paris, 6 juin. — En prenant le portefeuille de la guerre, le général Billot a du abandonner son siège au Conseil supérieur de la guerre et les fonctions d'inspecteur d'armée qu'il remplissait depuis plusieurs années. Ces deux postes, les plus importants qui existent dans la hiérarchie militaire sont encore vacants. Certains, même, insinuent que le général Billot ne voudrait pas leur donner de titulaire, afin d'en reprendre possession le jour plus ou moins prochain où il tombera du pouvoir.

M. le général Billot, nous pouvons l'affirmer, ne s'est laissé guider dans cette affaire par aucune préoccupation d'intérêt personnel. S'il n'a pas encore nommé son successeur au Conseil supérieur et à la tête du groupe d'armée de la région du Nord, c'est qu'il a jugé préférable d'attendre que la Chambre, ou tout au moins la commission de l'armée se soit prononcée sur le projet de loi qu'il prépare relativement à l'organisation du haut commandement et qui, modifiant la limite d'âge pour les généraux, est de nature à influencer sur le choix de nouveaux titulaires.

T. B.

Echos et Nouvelles

Un second câble télégraphique et téléphonique va être établi entre Paris et Londres.

A la Chambre des communes, M. Hanbury, secrétaire financier, a déclaré, hier, que les fils terrestres sont déjà en construction.

Les dépenses énormes les recettes sur lesquelles portaient entre les deux gouvernements, déjà d'accord sur ce point.

* *

Mme Demburg, qui donna, lors de la grève de Carmaux, l'an dernier, une somme de cent mille francs à M. Henri Rochefort, pour l'institution de la Verrerie aux verriers, est morte hier, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

* *

La colonie française de Moncou, laquelle est composée de deux mille personnes, a une origine curieuse. Elle n'est formée presque tout entière des débris de la grande armée, en 1812. Une centaine de prisonniers français n'ont pas rejoint leur patrie après 1815. Etablis à Moncou, ils ont presque tous prospéré et fait souche de nombreux enfants.

* *

Par décision ministérielle, le colonel Humbert, de l'artillerie de marine, subit à Lorient soixante jours d'arrêts.

Le colonel est gardé dans l'enceinte même de l'arsenal, où il occupe deux petites pièces situées près du bâtiment de la direction des travaux hydrauliques. Il en sortira le 24 juillet.

* *

M. Méline, président du Conseil, a accepté hier l'invitation de venir présider le 28 juin, à Soissons, la distribution des prix du concours régional et assister au banquet donné à cette occasion.

* *

Il existe, paraît-il, au Russey, dans le Jura neuf châteloix, un sapin cubant près de cent mètres.

La Réforme Electorale

Notre manière de consulter le suffrage universel est certainement plus illusoire, plus fausse, plus défectueuse que la plupart des hommes politiques ne le croient et, surtout, qu'il ne leur plaît de l'avouer. Tout, depuis la confection des listes électorales jusqu'au mode de publicité et d'affichage, jusqu'à l'organisation des bureaux de vote, fourmille de défauts extrêmement graves et de pratiques qui empêchent l'opinion de s'exprimer avec véracité et qui, dans les trois quarts des cas, assurent d'avance la victoire à ceux qui ont le plus d'argent à dépenser.

Les partis et les candidats, arrivés en nombre dans le Parlement, tout remplis de la joie de leur succès, se sentent une indulgence sans bornes pour tant d'abus qui leur ont profité ou contre lesquels ils ont su se défendre victorieusement; ils croiraient se faire tort à eux-mêmes, diminuer la valeur de leur mandat, en reconnaissant hautement tout ce qu'il y a de faux dans ce mode électoral et en recherchant les moyens de le corriger; et comme la réforme ne peut être faite que par les heureux du jour, par les vainqueurs du dernier combat, on comprend combien une vraie réforme électorale est difficile,

Cependant les électeurs se désintéressent de plus en plus du scrutin; dans un grand nombre de collèges, les élus représentent à peine un tiers ou un quart des électeurs; et, dans ces conditions, la Chambre des députés est l'expression d'un suffrage extraordinairement restreint quoique dit-cet.

Lorsque la Chambre n'est pas d'accord avec le Sénat, la Chambre manque singulièrement d'autorité pour faire triompher ses vues politiques, et qui s'en étonnerait? On a dans la vie l'autorité que l'on mérite, l'autorité que l'on conquiert par sa conduite, par ses talents, et surtout par son caractère; et il est trop facile de comprendre qu'une Chambre sans majorité sérieuse, sans idées arrêtées, sans principes politiques, qui passe tour à tour des ministères radicaux aux ministères modérés et réciproquement, c'est à dire une Chambre sans caractère, ne peut pas avoir d'autorité pour triompher dans les circonstances difficiles qui viennent à se présenter devant elle.

Que la plupart de ces défauts naissent d'un mode électoral défectueux, entretenu soigneusement par de mauvaises mœurs politiques, c'est ce que l'on ne conteste pas au fond; seulement, on n'a pas le courage de rechercher à y remédier, parce que le courage civique s'est dissous au milieu de tous ces abus et parce les législateurs qui devraient les corriger ne peuvent pas voir la réalité vraie des choses dont ils sont en quelque sorte l'émanation.

Un pays comme le nôtre, qui a le suffrage universel, avec des élections fréquentes, pour ne pas dire continuelles, ne devrait jamais voir le mécontentement prendre une réelle puissance, puisque la volonté nationale a sans cesse l'occasion de se faire entendre et d'imposer ses droits par ses mandataires autorisés. Les mouvements de révolution devraient être impossibles et inutiles; — impossibles, parce que inutiles.

Si l'on constate cependant à des époques périodiques, un malaise grave dans l'opinion, c'est que le système électoral, rendu inefficace par les abus, ne produit plus l'effet salutaire qu'il devrait produire; ce système électoral, vicié, corrompu, ne donne plus une expression sincère de la volonté générale, ne traduit plus les vrais besoins et les vraies appréciations du peuple; et alors, on a beau invoquer le suffrage universel, ce suffrage n'est pas la soupape de sûreté qu'il devrait être, le mécontentement continue de grossir, le malaise se développe jusqu'à ce qu'il éclate dans quelque éruption purulente, parce que, encore une fois, la mauvaise pratique du suffrage ne fournit que des assemblées qui représentent très imparfaitement les vœux et les besoins du corps social.

Alors il arrive un jour où le pays agit absolument comme s'il n'avait pas de Chambres et pas de lois; il ne songe plus qu'à se tirer lui-même d'affaire et à assurer son destin, sans plus s'occuper de ses représentants légaux que s'il n'en avait pas.

M. Goblet va saisir la Chambre d'un projet de réforme électorale qui consiste à remplacer le scrutin d'arrondissement, uninominal, par le scrutin de liste. C'est le système traditionnel et classique du parti républicain. Gambetta a préféré abandonner le pouvoir que de l'exercer sous le misérable régime du scrutin de clochers. Quand, après lui, le scrutin de liste a été enfin rétabli, il ne nous a donné que des résultats extrêmement médiocres parce que ce scrutin de liste a été entouré de tous les abus qui accompagnaient le scrutin d'arrondissement.

Et on n'a pas renouvelé l'expérience. Ce fut là encore une faute capitale. A peine avait-on restauré le scrutin de liste que déjà on l'abolissait de nouveau. Avec une pareille incohérence, un pareil décousu de toute la politique, on est sûr de ne faire jamais rien qui vaille.

On a de nouveau remplacé le grand scrutin par le petit scrutin, on sait dans quelles circonstances; — pour empêcher, disait-on, la marche du général Boulanger vers la dictature.

Mais il fallait conserver le scrutin de liste, et compléter ce système par le principe toujours équitable et salutaire de l'unité de candidature.

Cet'es, le scrutin de liste, dans sa première et si imparfaite expérience, n'a pas été favorable pour notre département du Nord. Nous n'en avons gardé que le plus fâcheux souvenir. Mais nous répétons que de toutes les manières, cette expérience de 1885 a été terriblement faite, que, principalement pour notre grand département et pour le département de la Seine, il aurait fallu établir plusieurs circonscriptions ayant chacune une liste de 6, de 8 ou 10 députés au plus; et je rappellerai en outre que ce premier essai de scrutin de liste a été traité par les républicains selon les mêmes méthodes et les mêmes pratiques que si c'avait été un simple scrutin d'arrondissement, sans organisation et sans argent.

Quoi qu'il en soit, si on avait adopté le principe de l'unité de candidature, au commencement de 1888, lorsque le *Progrès du Nord* a, le premier dans la presse, expliqué et soutenu ce principe; le scrutin de liste, ainsi amendé, ne pouvait plus être un moyen de dictature aux mains du général Boulanger ni d'aucun autre ambitieux; mais, malheureusement, le principe de la candidature unique ne fut à ce moment accepté ni compris par presque personne.

On commença par jeter le scrutin de liste à bas, par *détruire notre vrai système électoral*, en consolidant l'abus des candidatures multiples; et, quand on vit que le dictateur n'en poursuivait pas moins sa marche insolente sur les ruines du scrutin de liste, alors seulement on se décida à proclamer la loi de la candidature unique que je réclamais depuis si longtemps comme le vrai moyen de salut et la garantie de la liberté!

On eut donc l'unité de candidature, mais avec le scrutin d'arrondissement; et, ainsi, on rendait à la République le plus mauvais service; on lui préparait des Chambres incohérentes, sans majorité, sans politique, sans esprit de parti, qui allaient, en peu d'années, abaisser simplement l'idée républicaine et affaiblir, sinon compromettre, notre régime parlementaire.

C'était tout ce que l'on pouvait faire de mieux pour rejouir les mânes du dictateur défunt, et pour semer peut-être dans les sillons du suffrage universel la graine de ses successeurs!

Puisse la Chambre actuelle réussir à nous rendre un mode de scrutin vraiment politique et digne d'une démocratie républicaine! La question est à peine posée; nous y reviendrons quand il sera nécessaire. Mais les moins prévoyants des hommes doivent dès aujourd'hui comprendre que le mode électoral actuel, si on s'obstine à le guider, avec tous ses défauts et ses vices, doit conduire la République, dans l'espace d'une ou deux législatures encore, au dernier degré du désarroi et de l'impuissance.

Hector DEPASSE.

Nous publierons demain la Chronique de la Semaine *de notre collaborateur Lagrillière-Beauclerc.*

La Commission des Douanes

M. Georges Graux, député de St Pol, a été élu hier président de la commission des douanes, en remplacement de M. Méline.

M. Georges Berger a été élu vice-président en remplacement de M. de Mailllé, devenu sénateur.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les fourrages verts pour cet hiver

Donner en tout temps à l'animal une nourriture qu'il préfère, c'est le servir à souhait pour le plus grand profit de sa santé et de son embonpoint, du même que c'est servir fort intelligemment ses intérêts de producteur.

Dans la majorité des campagnes (pourquoi ne pas l'avouer !) le régime d'été est considéré surtout comme un régime reconstituant, devant compenser dans l'esprit de nos cultivateurs, la maigre provende de l'hiver.

Donc l'hiver c'est six mois de perdu sur l'année, temps pendant lequel l'animal, en plus qu'il a parfaitement consommé la paille et le foin d'attente, a dû se faire son effet et plus ou moins périclité.

Aussi, dès le commencement de la belle saison, une notable partie de ce qu'il consomme, au lieu de servir à l'entretenir ou même à l'engraisser, a dû être utilisée à refaire son organisme affaibli ou anémié.

Au total, plus de six mois l'an, notre animal a perdu son temps et nous, cultivateurs, avons gaspillé notre argent, et cela sous le fallacieux prétexte d'une économie mal entendue.

Heureusement avec nos pulpes de sucreries et de distilleries, avec nos drèches de brasserie, nous avons pu, dans une certaine mesure, remédier à la pénurie d'aliment, tout au moins pour nos étables.

Mais que cela, pulpes et tourteaux, sont loin de rappeler la fraîche et nutritive verdure de mai ! c'est faute de prairie que nous nous rejetons sur les merles ; et si le cheval, brin à brin, mâchonne sa paille en hiver, c'est faute de n'avoir pas autre chose sous la dent.

Cette situation que l'habitude et la routine ont décrété usage devient désastre lorsqu'à la suite de persistante sécheresse (telles les années 1895-1896), les fourrages insuffisants déjà pour la consommation en vert ne peuvent à plus forte raison être conservés pour l'hiver.

C'est devant semblable perspective que la culture se trouve placée, étant donné que les printemps secs et desséchants deviennent de plus en plus fréquents.

Bien plus privilégiées sont les contrées où l'hiver passe presque inaperçu, où les prairies, soit naturelles, soit artificielles, livrent toute l'année au bétail la pâture verte et fraîche.

Notre pays ne jouissant pas de priviléges, nous sommes donc forcés de nous résigner à l'état actuel et l'hiver sera temps de chômage et de privations pour tous.

Eh ! bien, non la résignation n'est vraiment pas la vertu idéale de l'homme du XIXe siècle. Au contraire, sa plus noble tâche est de violenter la nature, ou du moins d'en détourner les mauvaises dispositions pour les faire profiter à son propre bien-être.

Et ce qui nous concerne, et pour en revenir à nos moutons, comment pourrions-nous donc, de ce qui nous est contraire dans la nature, le faire tourner à notre avantage.

Comment pourrions-nous supprimer la débilitante alimentation de l'hiver, comment faire pour que la saison des froidures soit pour nos animaux la saite de l'été, où on ne leur donnait pas, où tout abonde, où l'on mange frais et appétissant.

Y a-t-il possibilité de faire consommer l'hiver du fourrage vert ? Oui, bien entendu, non pas du fourrage frais coupé, mais du fourrage conservé suffisamment en vert dès l'été.

En Angleterre, dans les années propices, où les prairies sont montrées abondamment fournies, tout ce qui n'est pas consommé en vert, est bel et bien conservé à l'état frais pour les mauvais jours. Ce que nous voisins réussissent, imitons-les; car que pensera-t-on d'un cultivateur à qui son voisin aura fait perdre un procès, refusant d'imiter celui-ci dans ses opérations fructueuses.

Dans les années défavorables, comme cette année, la culture s'est ingénieée à multiplier les fourrages à récolter verts en septembre ou octobre et destinés à la conservation à l'état *frais. Ce sont d'abord les dernières coupes de prairies*, puis *les maïs, la moutarde blanche, les pois gris d'été* ou *bisailles, les vesces au hivernages, le sorgho sucré.*

Ces diverses plantes seront réservées, par leur conservation en vert, à être consommées en hiver, afin d'éviter le gaspillage, la perte qu'entraîne l'alimentation au foin, à la paille.

Rien de plus facile à pratiquer dans notre contrée où chaque exploitation est pourvue de silo à pulpe ; d'autant plus *que l'ensilage du surlage par couches alternantes des matières précédentes avec la pulpe ne paraît incontestable.*

Insistons spécialement sur quelques détails relatifs à certaines plantes. Il sera toujours bon de couper le maïs en tronçons de quelques centimètres. les animaux absorbent difficilement les tiges entières ; pour les choux fourragers, il est nécessaire d'enfermer les couches alternatives dans des débris de paille des balles d'avoine surtout, précaution utile pour empêcher les choux ainsi hachés, de fondre en gelée et d'être ainsi inutilisables.

Un fourrage excellent, auquel on a exceptionnellement recours et qui mérite d'être plus employé, qu'il fournit une conserve fraîche de tre qualité, c'est l'avoine ou le seigle ou l'orge, semées après moisson fauchées à l'arrière saison et ensilées.

Mais pour ces circulés, comme pour les herbes des prairies, il faut s'en tenir à l'ensilage sans pulpe ou sans autre matière étrangère.

Cependant ne croyez pas que les produits ainsi conservés auront toute la fraîcheur et l'apparence séduisante du vert, ils en rappellent tout au moins l'odeur ; et la fraîcheur de ces produits ainsi conservés nous est garant qu'ils y trouvent une nourriture fort appétissante.

C'est à la *faveur du tassement, à l'abri de l'air*, le tout amenant la *fermentation*, que les plantes ensilées offrent en plein hiver les séductions du printemps et de l'été.

Voyons en quelques mots comment on peut réaliser ces conditions : L'herbe, quelle qu'elle soit, doit être rancée aussi fraîche que possible (en automne cependant, on peut prendre son temps pour la passer au hache-paille. la dessication est loin d'être rapide.) La première couche doit être posée sur un lit de paille, d'au moins dix centimètres. l'isolant du sol. Chaque jour, il ne faut pas déposer en silo plus de 0 m. 60 d'épaisseur pour laisser au dessous le temps de se tasser.

Chaque fois, il faut au moyen d'une pièce du bois, frapper autour du fourrage déjà ensilé, l'air s'échappant plus difficilement vers les parois *aussi est-il recommandable de n'employer les silos qu'avec des côtés verticaux.* Continuant ainsi, on arrive à fleur de terre qu'on peut dépasser d'une hauteur égale à profondeur du silo, le tassement ramenant le tout à 0 m. 50 au plus au dessous du sol. Après une dernière couverture d'environ 50 centimètres de paille, on recouvre de 30 à 40 centimètres de terre sur laquelle il faut frapper fréquemment, afin que cette couverture suive immédiatement le fourrage qui s'affaisse.

Dans nos pays humides, ces silos en terrassement ne sont pas sans inconvénient, l'eau de ruissellement venant baigner le fourrage ; mais les silos en maçonnerie, qui permettent de tourner la difficulté ne laissent pas que d'être onéreux. Aussi ne saurais-je trop insister sur l'économie et la simplicité *de l'ensilage en plein air*.

La pratique en est des plus facile et le résultat n'en est pas des moins bons. Entasser chaque fois 0 m. 60 au plus de plantes fraîches sur le sol pouvru d'un lit de paille et constituer ainsi une meule d'environ 5 à 6 m. de large, longueur et largeur étant déterminées par la quantité de fourrages à conserver.

La meule terminée, tasser en disposant sur le dessus de forts matériaux ou pas moins longs que la largeur, couper tout ce qui dépasse afin d'avoir les murs de la meule parfaitement droits.

Ne pas craindre d'entasser pierres, pavés sur les pièces de bois, la pression ne sera jamais trop forte ; avoir soin toutefois qu'elle soit bien égale partout. Et cette meule s'applique à tout, aussi bien au maïs qu'à l'herbe de prairie. La chaleur intense qui va se développer, va pour ainsi dire faire subir un commencement de cuisson qui assurera la consommation. S'il en résulte une perte de matières, ne renonce pas pour cela au procédé, le rendant étant beaucoup plus digestible et bien plus appétissant compense et de beaucoup, la perte en quantité.

Il n'est pas superflu, de mélanger au fourrage lors de l'ensilage, une certaine proportion de sel, (à 8 kilos de sel pour 1000 kilos de matières); le sel tempérant la fermentation, s'assimile au produit qui n'en constitue que plus, un aliment sain et digestif, mais n'utilisez en la circonstance que *du sel dénaturé aux tourteaux.*

C'est ainsi que tout l'hiver vous pourrez donner aux chevaux, bœufs et vaches, une nourriture qui ne leur fera en rien regretter la saison d'abondance; essayez, contemplez-les devant leur ratelier abondamment pourvu à la *meule aux herbes vertes* et voyez si leur faim n'est pas aiguillonnée par la gourmandise. Moi, qui les ai vus à l'œuvre, c'est du moins ma conviction.

A.-G. MAYNÉ,
Ingénieur agronome,
Professeur à l'Ecole d'agriculture de Wagnonville.

LE PROCÈS BARATIERI

L'ex-commandant devant ses juges

Massaouah, 7 juin. — Hier matin out commencé à Asmara, les débats de ce triste procès qui va peut-être ternir le nom du soldat que toute l'Italie acclamait, il n'y a pas un an, et qu'elle plaçait au premier rang de ses gloire militaires.

Durant les quatre mois qui ont suivi le désastre d'Amba-Carima, le général Baratieri, abreuvé d'injures et d'odieuses calomnies, a dû se convaincre de la fragilité de la popularité et méditer plus d'une fois les magnifiques strophes de Manzoni à propos de Napoléon 1er: *Tre volte nella polvere, tre volte sull' altar.* Précipité dans la boue par les circonstances que l'on connaît, celui qui commanda les troupes d'Erythrée reverra-t-il les enthousiasmes d'autan?

Pourra-t-il se justifier et expliquer cette imprudente marche en avant qui se termina par le plus effroyable des désastres?

La publication du Livre vert a démontré déjà qu'il n'était pas seul coupable et qu'il fut poussé à commettre cette folie par des ordres venus de haut. L'attitude prise contre lui par les journaux crispinienes le décidera peut-être à ne plus ménager l'homme néfaste qui, pour les besoins de sa politique, l'obligea à précipiter cette aventure dans laquelle sombrèrent les couleurs italiennes.

* *

L'audience est ouverte à sept heures du matin. La salle est presque vide, les officiers se sont abstenus, par déférence, de venir assister au calvaire de celui qui fut leur chef.

Les généraux qui composent le conseil de guerre font leur entrée. Ils sont revêtus du costume colonial en toile blanche avec l'écharpe de service.

Les fonctions de greffier sont remplies par M. Ribori, employé au secrétariat du tribunal supérieur de la guerre.

C'est le commandant Emilio Bacci, substitut avocat général de première classe du tribunal supérieur de la guerre et de la marine à Rome, qui soutiendra l'accusation.

Le commandant Bacci passe pour un excellent jurisconsulte. Sa parole, sans être brillante est cependant élégante et colorée. On le dit d'une logique serrée et impitoyable.

Arrivé à Massaouah le 15 avril, il a réuni les éléments nombreux qu'il compte faire valoir en faveur de l'ancien général en chef.

C'est lui qui a rédigé l'acte d'accusation sinon avec impartialité du moins avec une grande habileté.

Entrée de l'accusé

Le général Baratieri fait son entrée accompagné de l'officier préposé à sa surveillance, il est en grand uniforme et sa poitrine est garnie de décorations.

Il va s'asseoir à deux mètres de l'avocat général Bacci et il écoute les bras croisés, très calme, la lecture de l'acte d'accusation.

La défense, soulève six exceptions de nullité de l'accusation qui sont repoussées.

Le général Baratieri se lève, et au milieu du plus grand silence, prononce les paroles suivantes.

— J'ai tout intérêt, dit-il, à ce que ce procès ne subisse aucun retard. J'ai trop souffert physiquement et moralement. Je supplie donc mon défenseur de renoncer aux exceptions qu'il a formulées.

Le général Lamberti fait le récit du désastre d'Amba-Carima qui soulève une vive émotion.

Baratieri écoute impassible, puis, d'une voix assurée, il dit que sa pensée fondamentale fut de mettre la colonie à l'abri d'une invasion, en opposant l'audace à la disproportion du nombre.

En raison de l'état de fatigue du général, l'audience est suspendue à onze heures.

Elle est reprise à trois heures de l'après-midi.

Trente témoins

Trente témoins sont cités, à charge ou à décharge ; parmi ces derniers figure le général Baldissera, que le tribunal *récuse*, sur la demande de l'accusation.

Le procès exigera au moins six séances.

Dans les milieux militaires, on croit que le général Baratieri sera acquitté.

S'il est condamné, il pourra appeler de ce jugement devant le tribunal supérieur de la guerre.

La santé de M. Jules Simon

Paris, 7 juin. — Les forces de M. Jules Simon déclinent d'heure en heure; son affaiblissement était tel dans la journée d'hier que l'on craignait pour la nuit une terminaison fatale.

Cependant, vers onze heures du soir, une légère amélioration s'est produite dans l'état de l'illustre écrivain.

Les docteurs Labadie, Lagrave et Rey, qui lui donnent leurs soins depuis les débuts de la maladie, ne quittent plus son chevet qu'entourent tous les membres de sa famille : Mme Jules Simon, ses fils, MM. Gustave et Charles Simon et ses belles-filles, son neveu, M. Gustave Simon et ses petits-enfants.

Très affaibli depuis l'hiver dernier, M. Jules Simon n'a jamais consenti, malgré son état maladif, à renoncer aux occupations multiples que lui imposent ses nombreuses fonctions.

Il assistait encore samedi dernier à la séance de l'Académie et serait allé présider le lendemain l'assemblée générale de la Société d'encouragement au bien, sans les instantes prières de sa famille qui l'en a détourné.

Lundi, levé comme d'habitude, il fit au Bois une courte promenade en voiture et put même remonter ses deux étages sans le secours de personne. Il se leva mardi pour la dernière fois.

Mercredi, sa faiblesse extrême l'empêcha de sortir du lit qu'il n'a plus quitté.

De nombreux visiteurs se sont succédé hier, toute la journée, à son domicile de la place de la Madeleine.

* *

Voici les nouvelles de la journée de dimanche :

L'état de santé de M. Jules Simon, qui était désespéré hier soir, s'est amélioré un peu cette nuit. « Les médecins, nous a-t-on dit, chez l'illustre académicien, semblent espérer maintenant qu'ils pourraient triompher de la maladie. »

Voici le texte du bulletin que les docteurs Labadie-Lagrave et Marius Rey ont rédigé ce matin, à neuf heures :

Nuit calme. Etat stationnaire, mais toujours grave. Faiblesse extrême.

Dans la soirée d'hier soir, le commandant Moreau, cet venu, au nom du président de la République, prendre des nouvelles. M. Loubet, président du Sénat, s'est également rendu auprès de la famille.

A trois heures, aucune modification ne s'est produite dans l'état de M. Jules Simon.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES A PARIS

XXe arrondissement. — 1re circonscription

Inscrits : 13.036. — Votants : 8.701
Suffrages exprimés : 7.435

Ont obtenu :

MM. Dejeante, soc.	5.812	voix Elu
Joindy, allemaniste	913	»
Nourry, républicain	901	»
Lantoine	25	»
Barbe	23	»
Blancs	746	»
Nuls	254	»

Il s'agissait de remplacer M. Dejeante qui avait donné sa démission à la suite d'un différend avec le comité central allemaniste.

Xe arrondissement. — 1re circonscription

Inscrits : 16,972. — Votants : 10,675.

Ont obtenu :

MM. Groussier, socialiste	5,816	v. Elu
de Lanessan, radical	3,605	v.
Collstrane. rép. prog.	953	v.

Il s'agissait de remplacer M. Groussier qui avait donné sa démission à la suite d'un différend avec le comité central allemaniste.

IVe arrondissement. — 1re circonscription

Inscrits : 12,400. — Votants : 7,950.

Ont obtenu :

MM. Deville, soc.	2740	voix
Degouy, rad.	1378	»
Levasseur, répu.	1024	»
Denney, rad.-soc.	979	»
de Ménorval, révis.	922	»
Pagès	328	»
Riboulet.	152	»
Lemoux,	216	»
Ledru,	12	»

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Barodet, élu sénateur.

1re circonscription de Pau

Inscrits	17.267
Votants	11.897
Suffrages exprimés	11.572

Ont obtenu :

MM. Cassou, rép.	9.427	voix Elu
Utel, rallié	2.147	

Il s'agissait de remplacer M. Léon Say décédé.

1re circonscription de Bayonne

Inscrits	13.396
Votants	9.143
Suffrages exprimés	8.849

Ont obtenu :

MM. Lamarque, rép.	4.754	voix élu.
Bidaubigue, rad.	4.094	»

Il s'agissait de remplacer M. Lafont, décédé.

Privas, 7 juin. — Tous les résultats pour l'élection d'un député en remplacement de M. Fougeirol, élu sénateur, ne sont pas encore connus, mais l'élection de M. Cléry, candidat républicain, paraît assurée.

LA RÉVISION

La journée d'hier a marqué le début d'une série de séances mouvementées. En dehors des questions ou interpellations qui restent encore à discuter, interpellation de M. Jaurès sur le mouvement préfectoral, interpellation de M. Camille Pelletan sur les perquisitions opérées au domicile de M. Fontin, question de M. Georges